

Transparence de l'IA : les guidelines enfin publiées J - 10 jours !

Communication de TROIS (point) QUATORZE avocats · Confidentiel · Juillet 2026





Le 20 juillet 2026, la Commission a publié ses lignes directrices officielles.

Treize jours avant l'entrée en vigueur des premières grandes obligations du Règlement IA.

Ces lignes directrices ne sont pas un simple document académique. Elles précisent qui doit faire quoi, comment, et selon quelles exceptions – et les sanctions suivent dès le 2 août. Les organisations qui agissent aujourd'hui transformeront la conformité en avantage concurrentiel. Les autres subiront les contrôles et les amendes.

Les clarifications qui vous concernent directement

Système d'IA « directement interactif »

Les guidelines définissent clairement ce périmètre : **chatbots, assistants virtuels, outils de génération de texte**. Si vous utilisez l'un de ces outils en contact avec des utilisateurs, l'obligation d'information s'applique.

Contenu synthétique et deepfakes

Est considéré comme contenu synthétique tout texte généré **partiellement ou entièrement par l'IA**. Un deepfake couvre toute image, vidéo ou audio généré ou manipulé par l'IA – l'obligation de signalement est immédiate.

L'exception autorisée

Une seule exception est explicitement reconnue : la **correction orthographique et grammaticale standard**. Tout le reste est soumis aux obligations de transparence – y compris la reformulation ou la rédaction assistée.

Quels outils vos équipes utilisent-elles ? Pour quels types de contenus et de communications ? Y a-t-il un contrôle humain systématique ? Ce recensement est le point de départ de toute démarche de conformité.

Elle doit désormais intégrer les obligations de transparence : mention de l'usage de l'IA dans les contenus produits, procédure de validation humaine, règles d'information des utilisateurs et clients.





03 – Vérifier la conformité de vos fournisseurs

Si vous utilisez des outils IA tiers (chatbots, génération de contenu, automatisation), vérifiez qu'ils respectent leurs obligations en tant que fournisseurs. Votre responsabilité de déployeur peut être engagée.

04 – Former vos équipes

L'ignorance n'est pas une défense. Vos collaborateurs qui produisent ou diffusent des contenus avec l'IA doivent connaître les règles applicables. Le Code de bonnes pratiques offre un cadre documentable reconnu par la Commission.

Passez à l'action

Le 2 août 2026, les pouvoirs de sanction de la Commission et des autorités nationales entrent en vigueur.

Atelier de cadrage (2h)

Recenser vos usages IA au regard des obligations de transparence, identifier les points de non-conformité prioritaires, définir le plan d'action adapté à votre organisation.

Audit de conformité IA

Cartographie complète de vos usages IA, identification des obligations applicables (fournisseur / déployeur), analyse des risques de non-conformité.

Mise à jour de votre Charte IA

Intégration des obligations de transparence, procédures de validation humaine, règles d'information des utilisateurs – documentation opposable en cas de contrôle.

Adhésion au Code de bonnes pratiques

Accompagnement pour adhérer au Code reconnu par la Commission et le Comité de l'IA – sécurité juridique renforcée et conformité documentable.



Prenez rendez-vous dès maintenant : valerie.chazaud@troispontquatorze.fr



TROIS
(●)
QUATORZE

Membre du réseau GOJI avocats : www.goji-avocats.fr

Où nous écrire : contact@troispointquatorze.fr

Où voir le détail de nos offres : <https://www.troispointquatorze.fr>